

Délibération n°
2025-03-03-1

Séance du Conseil Municipal du 03-03-2025

Conseillers municipaux
en exercice : 14

Convocation en date du :
25 février 2025

Affichage en date du :
25 février 2025

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Éric FABRE, Pierre LABADIE, Patrick BONNÉRY, Francette CROS, Fabien CASSIGNAC, Georges CLAYRAC, Jean-Luc RAMONE, Pascal CROUSILLAC formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS

Empêchés : Christian BENSEN, Christiane CHORTO, Christine DAYER, Mathilde VIDAL

Procurations : Mathilde VIDAL à Xavier de VOLONTAT, Christiane CHORTO à Francette CROS

Secrétaire : Pierre LABADIE

OBJET

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT 2024) du 04/12/2024

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
Vu l'article L 5211-5 du Code général des collectivités locales,
Vu le rapport définitif de la CLECT 2024 adopté le 04 décembre 2024,

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres s'est réunie le 04 décembre 2025.

Le rapport définitif de la CLECT 2024 fixe ainsi le montant de l'AC 2024.

En application des dispositions en vigueur, ce processus comporte plusieurs étapes.

La première, objet de la présente délibération, consiste en l'approbation du rapport par les communes membres selon la règle de la majorité qualifiée. Dans le même temps le Conseil communal de la CCRLCM délibère à la majorité simple pour adopter le rapport de la CLECT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Qui l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Approuve le rapport définitif de la CLECT 2024 adopté le 04 décembre 2024 et annexé à la présente délibération.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le
ID : 011-211103510-20250303-D2025_03_03_1-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le secrétaire de séance,
Pierre LABADIE

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT